



PROCÈS-VERBAL / COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 29 FÉVRIER 2024 – 19H00

Date de convocation : le 23 février 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 27

Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents : 25

Nombre de votants : 26

Ont assisté à la séance :

Titulaires : M. Laurent Petit, M^{me} Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M^{me} Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M^{me} Jacqueline Laroche, M^{me} Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M^{me} Martine Guyon (arrivée à 19h27, au cours du point V), M^{me} Fabienne Jobard, M^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M^{me} Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, M^{me} Bénédicte Bourgeois, M^{me} Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson

Excusée : M^{me} Séverine Jacquin (pouvoir à M. Philippe Huguenet)

Absente : M^{me} Virginie Poussin

Le Président procède à l'appel. Le *quorum* étant atteint, celui-ci ouvre la séance du Conseil communautaire.

Madame Christine Jean-Prost accepte de remplir la fonction de secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Le Président demande à ses pairs de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 19 décembre 2023. Il précise que Madame Fabienne Jobard était secrétaire de séance lors de ce Conseil.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil communautaire du 19 décembre 2023.

II. COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU DROIT DE PRÉEMPTION (URBAIN ET ZAD)

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
Mme CAILLEUX Emilie	18 Rue Constant Menon	Morbier	1 maison	libre à la vente
Commune de Morbier	Au Canton des Chèvres	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Mme THEVENIN Corine	20 Rue des Forges	Morbier	1 appartement + 1 cave + 1 dépendance agricole	libre à la vente
Mme MILLOT Julie	4 Rue Gambetta	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier	libre à la vente
M. BARRAS Aurélien	1 place Henri Lissac	Morez	1 appartement + 1 grenier	libre à la vente
M. GIROD-GARD	Au Village	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Mme HEBERT Anne Sun Mee	9 Côte à la Luce	Morbier	1 appartement + 2 caves + 1 local + 1 pièce	libre à la vente
M. MORILHAT Christophe	54 Rue Germain Paget	Morbier	1 maison	libre à la vente
Mme THEVENIN Corine	23 Rue des Tillettes	Morbier	1 appartement	libre à la vente
M. CHLIAH Ridouane	43 Bis et 45, rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. MORDA Henri	1 Rue Etienne Dolet	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. CABUT Jean-Luc	2 Avenue de la Libération	Morez	1 maison	libre à la vente
Mme GINDRE Camille	2 Rue de Bellevue	Lézat	1 maison	libre à la vente
Mme MARQUET Fanny	1 Avenue Romain Roussel	Morez	1 appartement +1 cave + 1 garage	libre à la vente
M. REBOREDO BORGES Joaquim	16 Rue Victor HUGO	Morez	1 maison	libre à la vente
Mme IFF Edwige	48 Rue de la République	Morez	1 appartement + 3 caaves + 1 garage	libre à la vente
Syndicat de Copropriétaires	2 rue Gambetta	La Mouille	1 dégagement	libre à la vente
Mme GODIN Joëlle	11 bis Rue Louis Chavin	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
Mme COTTET Agnès	2 rue Gambetta	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 grenier	libre à la vente
EPF	9 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 immeuble	libre à la vente
EPF	10 Rue de La Die	Morez	1 maison	libre à la vente
EPF	9 Rue Pierre Morel	Morez	1 maison + 9 garages	libre à la vente
M. PIET Martin	10 route de la Pierre Percée	Morbier	1 maison	libre à la vente
AG22M	10 quai Jobez	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
M. MARQUES Laurent	1 Impasse des Sorbiers	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
IMOB UTIL France	113 Route des Buclets	Morbier	1 bâtiment	libre à la vente
M. ECOIFFIER Adrien	3 rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
M. FERNANDEZ Jean-Joseph	3 Impasse des Myrtilles	Lézat	1 maison	libre à la vente
Mme CRETIN Sophie	Au Village	Morbier	1 terrain	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	13 Côte à la Luce	Morbier	1 cour + 1 jardin	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	13 Côte à la Luce	Morbier	1 cour + 1 passage	libre à la vente
M. RODRIGUES SILVEIRA Cynara	1 et 3 rue de l'Evalude	Morez	1 appartement	libre à la vente
Mme ROMANET Brigitte	36 rue Pasteur	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
M. BARRAS Aurélien	1 place Henri Lissac	Morez	1 appartement + 1 grenier	libre à la vente
M. BAILLY-BASIN Hervé	10 quai Jobez	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
Mme COTTET Agnès	2 rue Gambetta	Morez	1 appartement + 1 grenier	libre à la vente

2

Concernant les déclarations d'intention d'aliéner leur étant présentées, le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre des droits de préemption, urbain et ZAD.

III. CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES ET DES OCCUPANTS EN ZONE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

Le Président informe qu'en application de l'article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, et dans le cadre de l'article 220 de la loi Climat et Résilience adoptée le 24 août 2021, Haut-Jura Arcade Communauté s'est engagée à établir un inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE), sur lesquelles elle exerce ses compétences en matière de création, d'aménagement et de gestion. Outre l'obligation légale, cet inventaire est censé permettre l'établissement d'un état réel de l'occupation foncière et immobilière, afin d'anticiper leurs réhabilitations et aménagements, ce qui en fera un outil essentiel pour l'orientation des politiques en matière d'aménagement et de développement économique, dans le contexte de mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

L'élu précise que ce travail d'inventaire est mené au niveau de l'intercommunalité par Monsieur Vincent Raton, chargé de développement. Le fichier ainsi créé sera mis disposition du public sur le site internet de la Communauté de communes, à l'instar de ce qui avait précédemment été fait pour le PLUi, l'intention étant que chacun puisse faire part de ses observations sur ce document et que celui-ci puisse être le plus abouti et complet possible. À défaut de réponse à l'issue de la consultation, l'inventaire sera considéré comme conforme.

Parallèlement à cette communication dématérialisée, l'édile ajoute qu'une information devra être assurée directement par les communes membres elles-mêmes au travers d'un affichage dédié, afin d'inciter leurs administrés à aller consulter l'inventaire sur internet.

Le Conseil communautaire prend note de cette consultation, les conseillers communautaires s'engageant par ailleurs à relayer l'information dans chacune de leur commune à réception de la note lançant la consultation en ligne.

IV. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ MODERN CINÉMA

Le Président confie à l'assemblée délibérante que le cinéma « Casino » de Morez, et son exploitant, la société « Modern Cinéma », connaissent depuis sa réouverture, à l'issue des confinements dus au Covid-19, une période compliquée, marquée par une baisse importante de la fréquentation. Le gérant, Monsieur Claude Krawieck, s'était d'ailleurs rapproché à ce sujet de l'intercommunalité il y a environ 1 an pour alerter de sa situation financière compliquée. L' élu poursuit en expliquant qu'une nouvelle rencontre s'est tenue dernièrement lors de laquelle l'exploitant a confirmé cette perspective négative, en informant par ailleurs des premières mesures qu'il doit malheureusement prendre, comme le licenciement de son employé présent sur le site morézien ou encore la fermeture de l'établissement certains jours de la semaine. La conclusion de cet entretien est l'obligation pour la Communauté de communes d'accompagner financièrement l'activité cinématographique sur le territoire arcadien, faute de quoi celle-ci s'arrêterait définitivement d'ici quelques mois.

Monsieur Laurent Petit indique qu'à la suite de ce rendez-vous alarmant, une commission ad-hoc fut créée et réunie, afin de discuter des solutions à mettre immédiatement en place pour éviter la fermeture de l'établissement. Une première réunion a abouti à une proposition d'accompagnement de type « convention d'objectifs ». Dans le détail, sur une durée de 1 an, il est convenu, en contrepartie d'une aide financière de 30 000 euros, que la société « Modern Cinéma » s'engage à communiquer fréquemment l'état de ses comptes à la Communauté de communes, de sorte à assurer un suivi de l'activité en elle-même. L' élu morézien révèle que cette doléance de la personne publique a été mal accueillie par Monsieur Claude Krawieck, qui y a vu une remise en cause de sa gestion du site, alors que, précise l' élu, ce type de demande est tout à fait naturelle compte-tenu de l'origine publique des fonds et du contrôle de leur utilisation qui doit en être faite. Le Président exprime d'ailleurs la difficulté que les services et membres de la Commission ont eu à apprécier correctement les bilans transmis par l'exploitant, car, bien souvent, sont confondues des dépenses issues de l'autre établissement de la société, à savoir le cinéma des Rousses.

Le Président détaille la somme versée dans le cadre de la convention, qui doit avant tout permettre à la société de poursuivre son activité dans l'immédiat et réembaucher un nouveau salarié. Ce dernier aspect trouve écho dans une autre demande de l'intercommunalité, à savoir l'ouverture du bâtiment tous les jours de la semaine, ceci afin de lutter contre les ressentis négatifs de spectateurs potentiels face à un cinéma qui se trouve fermé la majeure partie de la semaine. Une activité continue sur un an permettra également aux élus d'apprécier correctement la situation de l'activité cinématographique du territoire et d'y apporter les meilleures solutions.

Revenant sur la demande de consultation à intervalle régulier des comptes de la société, le Président n'y voit pas un moyen de surveillance ou de contrôle de l'activité de cette dernière, mais plutôt la possibilité de constater les difficultés quotidiennes du site et anticiper d'éventuelles baisses de fréquentation, pour se laisser les moyens d'être suffisamment réactif en adoptant des mesures efficaces lorsque la situation le demande, sans pour cela devoir attendre la fin d'un exercice pour émettre des recommandations.

Monsieur Laurent Paget demande le calcul du montant de la convention, s'inquiétant de la situation du cinéma et la suffisance d'une telle aide pour assurer la pérennité de l'activité. Face aux doutes de l' élu morberand, le Président tient à rassurer l'assemblée en indiquant que les derniers chiffres communiqués par le cinéma sur cette fin d'année 2023 /début d'année 2024 sont assez encourageants. Concernant l'évaluation du montant, l' élu morézien révèle que cela correspond à la somme que l'exploitant avait dû réinjecter personnellement dans la société l'année passée, afin de rééquilibrer les comptes. Il ajoute que Monsieur Claude Krawieck avait également demandé une suspension de ses loyers, mais que cette demande avait été rejetée pour permettre une analyse au plus juste de l'exercice couvert par la convention, toutes charges comprises.

Amusé, le Président raconte à ses pairs une coïncidence malencontreuse sur ce dossier. En effet, à l'instar d'autres contrats similaires, le bail commercial de la société « Modern Cinéma » comporte une clause de révision qui prévoit une revalorisation annuelle du loyer, calculée à partir d'un indice. Le problème est que la date anniversaire du contrat, à laquelle doit intervenir cette révision, est intervenue au cours des pourparlers sur la suite de l'activité de ladite société à Morez et que la clause a été automatiquement appliquée par la Trésorerie, sans considération de la situation particulière du cinéma. Cet événement a provoqué le courroux du gérant qui a détecté dans cette

revalorisation une duplicité dans la position affichée par les élus, alors qu'il n'en était rien. C'est donc pour cette raison que le montant de la convention est, au final, de 30 720 euros, et non de 30 000 euros, car, tranche l' élu, cela permettait de régler rapidement ce quiproquo et se recentrer sur le sujet principal.

Monsieur Gérard Bonnet, Vice-président en charge du développement économique et du cinéma de Morez, également membre de la Commission cinéma et ayant suivi l'activité de l'établissement depuis sa rénovation en 2019, explique qu'avec cette aide de 30 000 euros, l'objectif est avant tout de « casser la spirale descendante » dans laquelle s'enfoncé le cinéma depuis la crise sanitaire Covid-19 en insufflant de nouveaux moyens et mesures. Il informe que le but de cette convention est la réalisation dans de bonnes conditions d'un exercice d'une durée de 1 an, permettant de disposer l'année prochaine d'éléments suffisamment solides pour prendre des décisions quant à l'avenir de l'activité cinématographique sur le territoire. L' élu morberand profite par ailleurs de son propos pour remercier ses pairs membres de la Commission cinéma pour s'être déplacés lors de sa première réunion.

Madame Bénédicte Bourgeois s'interroge sur les possibilités de tirer des conclusions significatives des comptes et bilans qui seront communiqués, étant donné que les activités des 2 cinémas, des Rousses et de Morez, y sont confondues. Monsieur Gérard Bonnet assure qu'il a été expressément demandé au gérant de correctement dissocier les 2 établissements. En effet, comme l'a pressenti l'élue chaumerande, sur les documents transmis au titre des précédentes années, les cinémas étaient bien séparés, mais les imputations de dépenses étaient mal et non-affectées sur le bon budget, du fait de dépenses bien souvent communes, mais ne permettant pas de juger correctement de l'activité individuelle du cinéma morézien. Dorénavant, tout cela devrait être plus précis.

Madame Bénédicte Bourgeois demande si la Commune des Rousses accompagne également « Modern Cinéma ». Monsieur Gérard Bonnet lui indique que la Commune des Rousses avait accompagné la société sur l'année précédente, en ne lui facturant pas les différents loyers, mais que rien n'était prévu pour cette nouvelle année.

Le Vice-président en charge du cinéma rassure ses pairs en expliquant que l'aide de 30 720 euros ne sera pas versée en une seule fois, mais échelonnée sur l'année.

Monsieur Philippe Huguenet a eu connaissance de la demande similaire de la Commune des Rousses, sur la communication de compte spécifique à l'établissement rousseland, de sorte à juger valablement de sa situation.

Le Président justifie également la demande de bilans précis de la situation financière propre à la situation du cinéma de Morez par la préparation de « l'après Krawieck », compte-tenu de l'âge du gérant, qui ne pourra de toute façon pas poursuivre son activité encore de nombreuses années. De plus, suivre au quotidien l'activité cinématographique du site morézien permettra également au propriétaire des locaux qu'est Arcade, en la personne de ses services et élus, de s'acculturer à ce domaine singulier. Enfin, revenant sur le calcul de l'aide, Monsieur Laurent Petit se rappelle qu'un tiers de la somme correspondait approximativement aux loyers et les deux derniers tiers à l'embauche d'un agent. L' élu morézien termine en abondant dans le sens de l'affirmation de Monsieur Gérard Bonnet qui considère cet accompagnement comme un moyen d'infléchir la logique décroissante actuelle, qui voit le gérant en difficulté rogner sur ses différents postes de dépenses, notamment le chauffage et les jours d'ouverture, en y insufflant un nouveau dynamisme. « C'est un peu un défi », illustre le Président en motivant sa démarche.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, d'une part, la Convention entre Arcade et la société « Modern Cinéma » qui lui a été présentée et autorise, d'autre part, le Président à signer cette dernière.

V. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA DITIC DU SIDEC AU BÉNÉFICE DE SES COLLECTIVITÉS MEMBRES

Pour introduire le point suivant, le Président présente à ses pairs la DITIC (pour Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication) du SIDEC. Cette composante du syndicat mixte, spécialisée dans l'outil informatique, est mise à disposition des membres de l'établissement pour les assister dans le cadre de leur modernisation, et cela par l'intégration de l'outil informatique, que ce soit pour la gestion interne de la collectivité ou la communication avec les autres administrations. La logique de ce dispositif, poursuit l' élu, est de permettre aux communes du territoire jurassien de jouir d'une expertise dans ce domaine, expertise dont elles ne

pourraient pas avoir accès en temps normal. Au niveau d'Arcade, c'est Madame Alexandra Monnet, responsable de l'informatique, mutualisée entre Hauts de Bienne et la Communauté de communes, justifiant d'une réelle appétence et d'un savoir-faire en matière d'électronique, qui s'occupe au quotidien de ces aspects. Cependant, celle-ci ne peut tout faire seule et elle a besoin d'être secondée par une équipe d'ingénieurs plus spécialisés. L'édile précise alors à ses collègues que la DITIC, comptant en son sein 26 agents, présente toutes les caractéristiques et qualités recherchées, susceptibles de compléter notre organisation.

⇒ **19h27 : Arrivée de Madame Martine Guyon.**

Le Président indique ensuite que les services rendus par cette direction sont facturés à la demi-journée, à hauteur de 241 euros. Il poursuit en informant que le recours à ces services, composés à la fois des services opérationnels du DITIC, mais aussi des nombreux logiciels et applications sous contrats avec le SIDEC, nécessite de passer avec ce dernier une convention spécifique, d'une durée de 1 an renouvelable tacitement 5 fois. C'est cette convention qu'il est demandé à l'assemblée délibérante de valider.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de la convention entre le SIDEC et Haut-Jura Arcade Communauté portant sur la mise à disposition des services de la DITIC, telle que cela lui a été présentée et transmise en tant que pièce jointe à la note de synthèse, et autorise, d'autre part, le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

VI. PARTICIPATION AU CONTRAT GROUPÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DU JURA

Le Président laisse la parole à Madame Martine Riellan, Directrice générale mutualisée des services, en qualité d'intervenant extérieur, pour présenter ce point qu'elle a personnellement suivi. La Directrice rappelle tout d'abord que Haut-Jura Arcade Communauté est actuellement adhérente à un marché d'assurance groupé, coordonné par le Centre de gestion du Jura. Ce contrat, confié à la compagnie Relyens (ex-Sofaxis), garantit l'établissement sur les risques financiers encourus à l'égard, d'une part, de son personnel, titulaire ou stagiaire, immatriculé à la CNRACL, en cas de décès, accident et maladie imputable au service, et, d'autre part, de son personnel, titulaires ou stagiaires, non-affiliés à la CNRACL, et les agents non-titulaires de droit public, et cela en cas de accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, paternité, adoption, d'accident non professionnel, sans franchise (sauf franchise de 15 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire). Elle signale, à l'appui de sa présentation du contrat d'assurance, que sur les trois dernières années, l'intercommunalité a versé 76 806,70 euros de cotisation, tandis qu'elle a reçu dans le même temps 73 020,12 euros de remboursement. Cependant, le marché arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Madame Martine Riellan explique qu'il est proposé de donner mandat au Centre de gestion du Jura pour lancer une consultation visant à la passation d'un nouveau contrat d'assurance, ce qui permettra, d'une part, de dispenser la Communauté de communes d'organiser seule une procédure de mise en concurrence et, d'autre part, de protéger l'établissement avec un contrat d'assurance groupé ouvert, ayant par conséquent des conditions plus favorables. De plus, lorsque les conditions obtenues seront connues, Haut-Jura Arcade Communauté aura toujours la faculté d'adhérer ou non au contrat. Un point sera donc passé à l'issue de la procédure pour permettre aux élus communautaires de décider de s'engager ou non dans ce contrat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne mandat au Centre de gestion du Jura pour lancer un contrat groupé d'assurance des risques statutaires à adhésion facultative.

VII. MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU JURA DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA CONCLUSION DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE ET LE DOMAINE DE LA SANTÉ

A l'instar du point précédent, qui concernait également un groupement de commandes proposé par le Conseil de gestion du Jura, le Président laisse la parole à Madame Martine Riellan, Directrice générale mutualisée des services, en qualité d'intervenant extérieur, pour introduire ce point sur lequel celle-ci a travaillé avec le service des ressources humaines d'Arcade.

La Directrice explique que la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, a introduit l'obligation pour les employeurs publics territoriaux de participer aux dépenses liées à l'assurance des risques prévoyance (en cas d'incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès) et santé (pour les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident) de leurs agents. Elle précise ensuite que cette participation deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2025 pour les risques prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour les risques santé.

La Directrice signale par ailleurs que la prise en charge de la prévoyance des agents existe déjà depuis un moment au niveau d'Arcade, à hauteur de 15 euros mensuels.

Concernant la procédure mise en place et la proposition qui est faite au Conseil communautaire, celles-ci sont similaires à celles du point précédent, à savoir mandater le Centre de gestion du Jura pour lancer une consultation pour un contrat groupé et se positionner à l'issue de la consultation, une fois les propositions définitives connues.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Mandate le Centre de gestion du Jura afin qu'il mène pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion de conventions de participation pour le risque prévoyance, d'une part, et pour le risque santé, d'autre part (à noter que, pour les deux risques, une prise d'effets des garanties sera prévue à partir du 1^{er} janvier 2025) ;
- Pour le **risque prévoyance**, décide :
 - de participer au dispositif proposé par le Centre de gestion du Jura, à savoir une convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents ;
 - de proposer de verser une participation mensuelle brute par agent selon une fourchette comprise entre 7 € et 17 €, le montant de la participation étant déterminé lors de l'adhésion au futur contrat collectif d'assurance et à la convention de participation.
 - d'autoriser Monsieur le Président à effectuer tout acte en conséquence.
- Pour le **risque santé**, décide :
 - de participer au dispositif proposé par le Centre de gestion du Jura, à savoir une convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents ;
 - de proposer de verser une participation mensuelle brute par agent selon une fourchette comprise entre 15 € et 17 €, le montant de la participation étant déterminé lors de l'adhésion au futur contrat collectif d'assurance et à la convention de participation.
 - d'autoriser Monsieur le Président à effectuer tout acte en conséquence.
- S'engage à communiquer au Centre de gestion du Jura les caractéristiques statistiques nécessaires à la consultation ;
- Prend acte que la Communauté de communes aura la faculté de ne pas signer le(s) contrat(s) souscrit(s) par le Centre de gestion du Jura, l'adhésion au(x) convention(s) de participation n'intervenant qu'à l'issue de la procédure, après avoir eu connaissance des tarifs et garanties proposés.

6

VIII. MISSION LOCALE SUD JURA : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président informe que Mission locale Sud Jura sollicite le versement d'une subvention au titre de l'année 2024 d'un montant de 5 155 euros. « *On est à l'heure, Madame la Vice-présidente ?* », lance-t-il, amusé, à destination de Madame Jacqueline Laroche, Vice-présidente de l'association, en référence au vote tardif de la subvention au titre de l'année 2023, lors du dernier Conseil communautaire. « *Attends, ce n'est pas fini !* », lui signale-t-elle, avec humour.

L'élue morézienne profite de ce point pour rappeler que l'antenne locale de l'association n'est désormais plus basée au niveau du Quai Jobez, mais reste toutefois à proximité, dans les locaux de la Coworkerie. De plus, une salle de réunion leur est également mise à disposition au niveau de la Maison France Services, afin de leur permettre d'organiser des ateliers à destination de leurs jeunes usagers. Elle ajoute pour finir que le montant de la subvention est fonction du nombre d'habitants de l'intercommunalité concernée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention à Mission locale Sud Jura d'un montant de 5 155 euros au titre l'année 2024.

IX. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Président explique que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une communauté de communes. Il précède l'examen du budget (article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales) et doit avoir lieu dans les 2 mois précédant cet examen par le Conseil communautaire. Lors de ce débat sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. C'est également l'occasion de faire un point global sur la situation économique à différentes échelles et d'envisager les futurs exercices budgétaires.

Le Président a demandé à Martine Ri Allan, Directrice générale des services mutualisée, qui a déjà effectué cet exercice sur la Commune de Hauts de Bienne, en lien notamment avec les services financiers mutualisés d'Arcade et Monsieur Christian Gattegno, du cabinet *KPMG*, d'introduire le débat en apportant des éclaircissements sur la situation économique et financière au Conseil communautaire, de sorte que les élus puissent apprécier correctement le contexte actuel. A ce titre, celle-ci développera les points suivants :

7

- Rappel des dispositions légales ;
- Principaux éléments de contexte économique et financier dans lesquels s'inscrit la préparation budgétaire 2024 ;
- Principales dispositions du projet de loi de finances 2024 ;
- Points clés de la situation financière de Haut-Jura Arcade Communauté ;
- Dettes de l'établissement ;
- État du personnel de la Communauté de communes ;
- Orientations financières avec les investissements pour 2024.

Madame Martine Ri Allan débute alors sa présentation.

PREAMBULE

- ⇒ Prévu à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, la tenue du DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs EPCI d'appartenance, comme Arcade. Le DOB est un débat qui doit se tenir dans les deux mois avant le vote du budget primitif ;
- ⇒ La loi précise que le débat doit se tenir sur la base d'un rapport qui présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, des éléments sur les dépenses de personnel ;
- ⇒ Le rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat, lequel est acté par une délibération spécifique.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1) Contexte mondial : une croissance modérée en 2023

- Une année de risques géostratégiques (guerres...), de crises climatiques, de mutations, etc... ;
- Une année marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, avec cependant un net ralentissement depuis le 4^{ème} trimestre 2022 ;
- Une baisse des taux amorcée dans certains pays émergents, qui ne sera pas visible dans les pays développés avant 2024.

2) Contexte dans la zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

- La croissance en zone euro est restée faible en 2023, sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières ;
- Le ralentissement de l'inflation devrait apporter un regain de dynamisme à la consommation en 2024 ; le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, ceci pouvant constituer un indicateur d'une reprise retardée ;
- La croissance s'établirait à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à + 1% en 2024.

3) Contexte en France :

A. Une croissance plus résiliente qu'attendue, un ralentissement de l'inflation devant se poursuivre et des perspectives d'emploi restant favorables

- Après un fort ralentissement en 2022, l'année 2023 fut caractérisée par une faible croissance économique, bien que plus forte qu'attendue au 1^{er} semestre, sur fond de dynamisme du commerce extérieur ;
- Des évolutions favorables de la demande intérieure sont notées avec le rebond de la consommation des ménages et la bonne tenue des investissements des entreprises ;
- En 2022, le bouclier énergétique a limité l'inflation globale à +4,9% (l'une des plus faibles d'Europe), tandis qu'en 2023, la levée des remises a entraîné un pic inflationniste de +7,3% en février, mais qui a reflué depuis. Par ailleurs, la tendance est plus irrégulière pour l'énergie, car dépendant du cours du pétrole et de la hausse de l'électricité ;
- Les tensions au Moyen-Orient et les incertitudes entourant la géopolitique mondiale pourraient constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation notamment énergétique ;
- En 2023, l'évolution du marché du travail est restée favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et l'essoufflement de l'apprentissage, alors qu'en 2024, ce ralentissement économique et la baisse des soutiens à l'emploi pourraient freiner l'emploi.

8

B. Le rétablissement des finances publiques sera lent

- En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé en raison des mesures de lutte contre l'inflation. La fin de ces mesures (bouclier tarifaire...) devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% du PIB en 2023 et -4,4% en 2024 ;
- Compte-tenu de la prévision d'une réduction du ratio dette/PIB à partir de 2025 à un rythme très modéré (112% en 2023 et 108% en 2027), soit une baisse plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro, de nouvelles coupes budgétaires structurelles seront indispensables pour accompagner les hypothèses optimistes du gouvernement sur lesquelles repose la trajectoire des finances publiques.

II – PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

1) Axes principaux

- ⇒ La lutte contre l'inflation
- ⇒ La réduction du déficit public
- ⇒ Des investissements dans le domaine de l'éducation
- ⇒ Des investissements dans le domaine de la transition écologique

2) Sources d'économies principales

- ⇒ 10 milliards d'euros, avec la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité
- ⇒ 4,4 milliards d'euros, avec le recentrage des dispositifs d'aides aux entreprises sur l'énergie
- ⇒ 1 milliard d'euros, avec la réforme des politiques de l'emploi (coûts des contrats d'apprentissage, contrats aidés, etc...)
- ⇒ 0,7 milliard d'euros, avec la réforme de l'assurance chômage

3) Renouvellement sans révolution des actions à destination des collectivités : les mesures principales impactant Haut-Jura Arcade Communauté

- Augmentation de la dotation globale de fonctionnement de 320 millions d'euros au niveau national ;
- Augmentation possible de la dotation d'intercommunalité de 20% d'une année sur l'autre (contre 10 maximum auparavant) ;
- Revalorisation des bases fiscales de 3,90% pour l'année 2024 ;
- Assouplissement des règles de lien entre taux, notamment pour voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (en particulier pour communes et établissement de coopération intercommunale dont le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne) ;

- Actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels repoussée à 2026 ;
- Obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants d'identifier, au sein d'une annexe à leur compte administratif 2024, les dépenses d'investissement contribuant à la transition écologique (que ce soit en positif, négatif ou neutre) ;
- Obligation de mise en place du compte financier unique, au plus tard au cours de l'exercice 2026 ;
- Évolution de la dotation biodiversité en dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (à compter de 2024, les communes rurales pourront bénéficier de cette dotation) ;
- Harmonisation des dispositifs de zonage dans les territoires ruraux et création au 1^{er} juillet 2024 du zonage « France Ruralité Revitalisation », qui remplacera les ZRR, BER et les zones de revitalisation du commerce en milieu rural. Par ailleurs, prorogation des zonages existants pour les quartiers urbains et les territoires en reconversion industrielle.

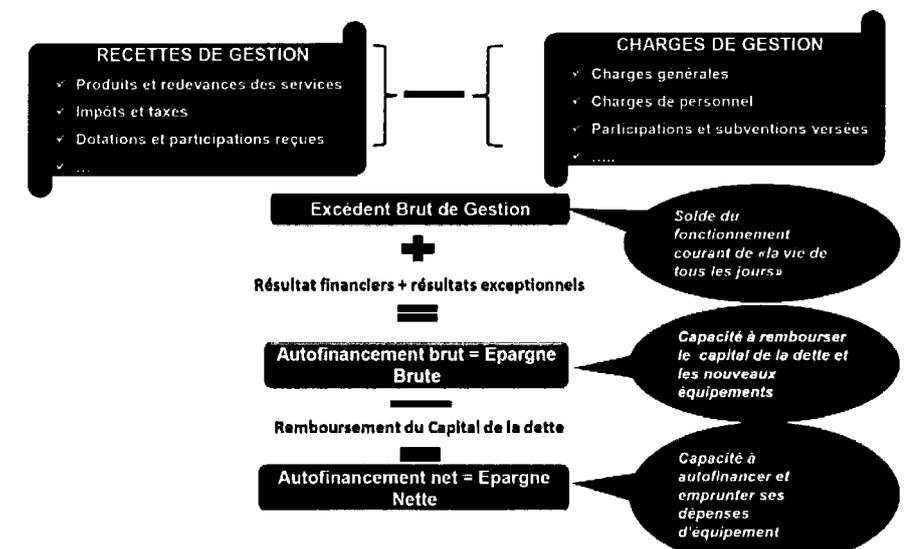
➔ Le Président, revenant sur les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), déplore que celles-ci soient sources de concurrence territoriale, notamment dans le domaine de la santé. Il confie alors à ses pairs avoir effectué une demande pour que le territoire puisse être concerné par ce classement, bien qu'il craigne que l'importante présence de frontaliers fausse les différents indicateurs.

III – POINTS CLÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE HAUT-JURA ARCADE COMMUNAUTÉ

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, les élus de Haut-Jura Arcade Communauté doivent disposer d'une analyse de la situation financière de l'établissement afin de connaître ses marges de manœuvre financières pour les années à venir et notamment sa capacité à financer ses futurs investissements.

1) Rappel de la structure du budget d'une communauté de communes

Afin d'introduire l'analyse de la situation financière d'Arcade, Madame Martine Riellan juge pertinent d'opérer un rappel des grandes notions budgétaires.



FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement : Personnel Achats et services Subventions versées Intérêts de la dette Dotations aux amortissements ...	Recettes de fonctionnement : Impôts Produits des services Dotations Produits des loyers ... Dont Résultat reporté N-1
	AMORTISSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE Dépenses d'équipement Dont Résultat reporté N-1 Résultat de clôture	... Dotations / FCTVA Subventions Dotations aux amortissements... Emprunts

2) Synthèse de l'analyse rétrospective financière d'Arcade

Madame Martine Riellan laisse la parole sur ce point de sa présentation au Président, afin qu'il commente les différents chiffres de l'analyse rétrospective des finances d'Arcade.

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA anticipé 2023
RECETTES DE GESTION	6 174 798	6 635 878	6 765 327	6 669 170	6 651 918	7 172 890	7 544 430
produits des services (R70)	246 243	233 329	267 627	141 728	181 346	356 338	283 860
Impôts et taxes (R73)	4 686 211	5 105 173	5 190 178	5 257 921	4 923 002	5 168 752	5 534 858
Dotations et participations (R74)	1 131 251	1 132 619	1 162 376	1 205 177	1 462 959	1 502 842	1 559 543
Autres produits (R75)	94 238	109 500	113 559	60 643	77 786	79 675	121 858
Atténuations de charges (R013)	16 815	55 252	31 587	3 701	6 825	65 283	44 311
DEPENSES DE GESTION	5 870 089	6 015 838	6 249 687	5 947 159	6 458 799	6 728 002	6 987 193
Charges à caractère général (D011)	902 525	864 703	980 371	823 136	1 041 158	1 111 443	1 180 840
Dépenses de personnel (D012)	2 205 733	2 215 919	2 349 206	2 318 455	2 418 228	2 643 454	2 761 517
Atténuations de produits (D014)	1 573 655	1 343 145	1 348 915	1 333 808	1 376 302	1 353 969	1 413 858
Autres charges de gestion courante (D65)	1 188 176	1 592 091	1 571 195	1 471 760	1 623 111	1 614 136	1 630 978
EPARGNE DE GESTION	304 669	620 015	515 640	722 011	193 119	449 888	557 237
Intérêts de la dette existante (D66)	11 394	13 513	2 253	641	6 861	6 349	7 169
Produits financiers (R76)	11 395	10 664	1	1	1	1	2
Charges exceptionnelles (D67)	560	1 596	10 335	8 081	3 211	3 718	23 000
Produits exceptionnels (R77 hors R775)	28 569	17 624	7 569	20 502	31 194	22 690	42 462
Dotations et provisions réelles (D68)	-	-	27 000	-	-	-	-
EPARGNE BRUTE	382 679	633 194	483 622	733 792	214 242	462 512	569 532
Amortissement du capital	89 363	108 418	213 984	173 091	110 865	106 072	106 629
EPARGNE NETTE	243 316	524 776	269 638	560 701	103 377	356 440	462 903

10

Avant de s'attacher à l'analyse pure des différents chiffres, le Président souhaite au préalable rappeler à ses pairs la correspondance et le contenu de chacun des chapitres mentionnés :

- **Recettes de gestion** : « Il s'agit de notre (de l'intercommunalité) salaire courant », illustre sobrement l'écu morézien, sur cette partie qui regroupe notamment le résultat de la fiscalité propre de l'établissement ;
- **Dépenses de gestion** : Cette partie regroupe les différentes dépenses qui concourent au fonctionnement pur de la Communauté de communes, soit grossièrement les dépenses quotidiennes et récurrentes ;
- **L'épargne de gestion** : Cette ligne n'est que la différence entre les recettes et les dépenses de gestion. Ce résultat permet ensuite de rembourser principalement la dette et ses intérêts ;
- **Charges exceptionnelles** : Charges qui, comme leur nom l'indique, apparaissent ponctuellement, sans caractère de récurrence, en opposition à celles à caractère générale ;
- **Produits exceptionnels** : « La vente de ce que l'on appelle communément les bijoux de famille », éclaire l'édile, en précisant que cela est principalement constitué, au niveau d'Arcade, de la vente de véhicules ;
- **Épargne Brute** : Celle-ci permet notamment d'assurer l'amortissement du capital de la dette, évalué par Monsieur Laurent Petit à environ 100 000 euros pour l'année 2023 ;
- **Epargne Nette** : Enveloppe finale qui sert à financer les différents investissements de l'établissement.

Le Président signale une hausse des recettes, essentiellement due à l'augmentation de 7,1 % des valeurs locatives, représentant un apport de 400 000 euros supplémentaires. Dans le même temps, les dotations, elles, se maintiennent à leur niveau. Pour le reste, sur les autres produits, constitués surtout des locations, ceux-ci sont à la hausse.

Sur la partie dépenses, l'écu revient rapidement sur les charges à caractère général, en tenant surtout à souligner que celles-ci ont bien été maîtrisées. Il estime que l'absence de neige et la réduction du déneigement qui en est consécutif est sûrement à l'origine de ce bon résultat. Concernant les dépenses de personnel, le président juge raisonnable les augmentations constatées. Il évoque ensuite le contenu du chapitre « Atténuation de produits », où se retrouve la part de la fiscalité reversée à l'État sur le FPIC (pour Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) et le FNGIR (pour Fonds National de garantie Individuelle des Ressources), à la suite de la suppression de la taxe professionnelle, celui-ci se chargeant de la reverser à d'autres entités moins dotées. Enfin, sont comprises au sein des autres charges de gestion courante toutes les cotisations versées à d'autres organismes, tels que le SICTOM, qui représentent la part prépondérante de ce montant.

Revenant sur l'évolution de l'épargne nette, le Président constate au premier abord une certaine stabilité. Cependant, il tient à nuancer ce constat par la tendance qui commence à se confirmer d'une évolution des recettes à la baisse, tandis que les dépenses ne cessent de monter. Dans cette optique, à population intercommunale constante, les perspectives sont négatives. Revenant sur le passé industriel du bassin morézien, l'élu estime peu probable de pouvoir retrouver le dynamisme économique d'antan, et, dans ces conditions, admet que le défi pour Arcade sera de conserver les services actuels et le tissu artisanal du territoire.

IV – DETTE DE L'ÉTABLISSEMENT

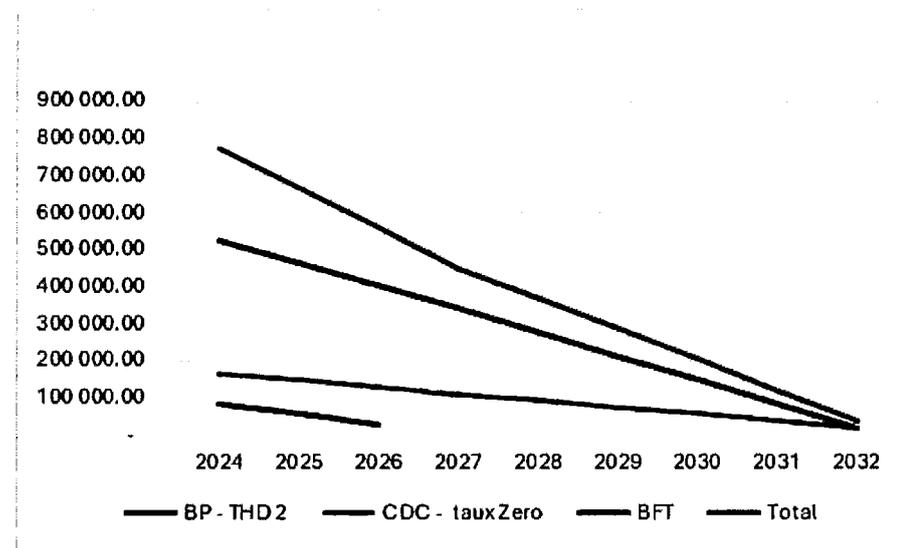
1) Tableau des emprunts contractés

Budget	Organisme prêteur	Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû au 1/1/2024	taux	Durée en années
MTDS - Maison de Santé - 20101	CDC	Emprunt Construction (MDS)	18/04/2016	1 000 000.00	538 786.39	1.19%	15
PRI - Budget Principal - 20100	BP BOURGOGNE F-C	EMPRUNT TRES HAUT DEBIT - 2	12/02/2021	750 000.00	570 428.56	0.95%	12
PRI - Budget Principal - 20100	CCDC	CDC - Emprunt a taux Zero	12/04/2017	274 843.00	164 905.78	0.00%	15
PRI - Budget Principal - 20100	SA BFT	BFT LT060177 - taux variables	08/11/2006	550 000.00	83 696.00	3.89%	20

11

Revenant sur l'emprunt de la Maison de Santé, le Président explique à l'assemblée se féliciter de cet « emprunt productif », qui se trouve être sans conséquence sur le budget principal, car compensé par les loyers perçus des différentes occupations de locaux. Ce constat n'est pas le même pour les trois autres emprunts, dédiés à de l'équipement pur. Le premier d'entre eux concerne le prêt pris en 2021 pour le très-haut débit. Le second est un prêt d'opportunité, à taux zéro, « capté » au bon moment par l'intercommunalité et destiné à financer des travaux divers sur le territoire. Le dernier, recouru par l'ancienne présidence d'Arcade, consistait en un prêt d'équilibre permettant d'assumer certains investissements et dépenses budgétaires.

2) Capital restant dû



Conscient de la singularité du diagramme qu'il présente aux élus communautaires, où l'ensemble des capitaux dus au titre des emprunts sont reportés, le Président confirme que, mis à part le plus ancien qui prend fin d'ici peu, ils ont bien tous l'horizon 2032 pour échéance commune.

V – PERSONNEL : POINTS CLÉS

1) Les grands chiffres

- ⇒ 64 postes ouverts en 2023
- ⇒ 10 vacataires, saisonniers et apprentis
- ⇒ Un total des effectifs fixé à 74 agents
- ⇒ 3 postes subventionnés (soit le chargé de mission « Plan vélo », la cheffe de mission « Petite Ville de demain » et la conseillère numérique)
- ⇒ Postes mutualisés :
 - 9 agents d'Arcade mis à disposition de Hauts de Bienne pour environ 215 000 euros, à savoir :
 - Madame Martine Riellan, Directrice générale des services, à hauteur de 50% ;
 - Madame Alexandra Monnet, Responsable du service informatique, à hauteur de 25% ;
 - Monsieur Jérémy Massart, Responsable de la commande publique, à hauteur de 50% ;
 - Monsieur Vincent Raton, Chargé de développement et des affaires générales, à hauteur de 50% ;
 - Monsieur Édouard Prost, Responsable du pôle développement, à hauteur de 50% ;
 - Madame Yasemin Yalcin, Assistante ressources humaines, à hauteur de 50% ;
 - Madame Laura Rinaldi, Assistante ressources humaines, à hauteur de 50% ;
 - Monsieur Gaëtan Drieux, Chauffagiste, à hauteur de 62% ;
 - Monsieur Martin Comte, Chargé de mission transition énergétique, à hauteur de 50%.
 - 5 agents de Hauts de Bienne mis à disposition d'Arcade pour environ 69 000 euros, à savoir :
 - Madame Nathalie Provent, Directrice du service finances, à hauteur de 50% ;
 - Madame Mathilde Moreau, Juriste, à hauteur de 10% ;
 - Madame Mylène Chanois, Directrice du service communication, à hauteur de 20% ;
 - Monsieur Aurélien Billois, Graphiste, à hauteur de 20% ;
 - Madame Mathilde Garnier, Assistante ressources humaines, à hauteur de 50%.

12

Monsieur Yann Bondier-Moret s'interroge sur la non-mise à disposition de Monsieur Jean-David Fani, tandis que d'autres agents des ressources humaines, dont certains sous sa responsabilité, le sont. Le Président lui confirme ce constat, informant que cette situation provisoire est destinée à évoluer au départ de Madame Véronique Guyon, actuelle responsable au niveau de la Commune de Hauts de Bienne.

Monsieur Claude Delacroix remarque également que les différents directeurs des services techniques eux ne sont pas mis à disposition, alors que, dans le même temps, la facturation à l'heure d'intervention aux Communes n'est pas envisageable, compte-tenu du travail plus organisationnel et managérial des responsables. Le Président lui répond que le coût des directeurs est réparti en proportion du nombre d'heures d'intervention technique imputé aux communes et est inclus dans le montant des heures facturées.

Suite à une question de Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson à propos de la collaboration des services d'Arcade avec le Syndicat mixte du Haut-Jura, le Président indique qu'une somme forfaitaire de 30 000 euros est payée chaque année par ces derniers, correspondant à l'utilisation des locaux de l'intercommunalité, du matériel mis à disposition (par exemple informatique, fournitures administratifs, etc...) et des services rendus par les services arcadiens (ressources humaines, secrétariat et autres fonctions supports). Cependant, ce dispositif devrait prochainement être réadapté, du fait des nombreux changements organisationnels que devrait bientôt connaître ledit syndicat.

2) Évolution des effectifs

FILIERES	EFFECTIF BUDGETAIRE 2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
FILIERE ADMINISTRATIVE + OT+ Tepos	14	14	19	12	10	8	9	10	7	8	7
FILIERE SANITAIRE ET SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
FILIERE CULTURELLE	15	15	16	18	18	18	19	19	19	18	18
FILIERE TECHNIQUE	35	36	34	34	37	35	34	33	34	33	32
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
TOTAL postes ouverts	64	65	63	64	64	61	62	62	62	61	59
Répartitions Titulaires/contractuels/non pourvus	32/32/0	33/27/4	34/27/3	45/16/3	47/14/3	45/15/1	48/13/1	54/6/2	54/5/3	53/5/3	50/6/3
AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF
Services techniques	7	6	6	4	4	3	2	3	2		2
Service administratif									2		
Ecole de musique	2								1	1	1
Médiathèque						1					1
TOTAL emplois occasionnels et saisonniers	9	6	6	4	4	4	2	3	5	1	4
APPRENTIS	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF
Espaces verts	1	1	1	1	1	2	1	2	2	2	2
Peinture / mécanique				1	1						1
Total apprentis	1	1	1	2	2	2	1	2	2	2	3
TOTAL EFFECTIFS	74	72	70	72	70	67	65	67	69	64	66
6 arrêts en ce début d'année 2024 : 1 personne depuis 2,5 ans en AT 1 personne pour 10 mois en 23/24 et à nouveau pour 2 mois 1 personne pour 3 semaines 1 personne pour 1 semaine 1 personne pour 3 jours 1 personne depuis 4 mois											

13

Commentant l'évolution des effectifs depuis une dizaine d'années, le Président explique facilement l'augmentation par la création de nouveaux services, ces derniers temps avec le pôle développement et les conseillers numériques, et précédemment avec des missions ponctuelles telles que le SPEE et TePos. Concernant les services techniques, l'élu signale que le chiffre est en quelque sorte théorique, car on dénote actuellement 6 agents en arrêt.

Le Président tient à souligner que lorsqu'un poste est signalé comme « ouvert », cela ne signifie pas pour autant qu'il est pourvu à l'instant t. Il remarque d'ailleurs un changement des mentalités concernant la stabilité dans la fonction publique, où le profil aujourd'hui de l'agent type est plutôt une personne contractuelle, plus volatile, qui enchaîne les contrats courts et passe d'une collectivité à une autre sans problème. « *La fonction publique n'attire plus, comme elle pouvait le faire auparavant* » déplore l'édile, constatant que dernièrement, nombre d'agents ont préféré quitter l'intercommunalité pour exercer leurs activités dans le privé, bien souvent en Suisse.

VI – ORIENTATIONS FINANCIÈRES AVEC LES INVESTISSEMENTS POUR 2024

Le Président signale que la partie qui va être abordée sur les perspectives financières d'Arcade a déjà été traitée précédemment avec Monsieur Christina Gattegno de KPMG et a été portée à l'attention des élus communautaire.

1) Dépenses d'équipements

Dépenses d'investissement € HT	2024	2025	2026	Total 2023-2026	Commentaire
Remplacement de la chaudière aux ateliers des services techniques	150 000	150 000		300 000	
ZAE de la Mouille	0	700 000		700 000	
Terrain synthétique pour le foot et l'athlétisme	0	1 000 000	1 000 000	2 000 000	
Plan vélo	529 733	529 733	529 733	1 589 200	Retraité des parts remboursées par les 2 communes (65 800 € et 63 000€) lissées sur 3 ans
Total	679 733	2 379 733	1 529 733	4 589 200	

2) Subventions d'investissement

	Scénario n°1 Subventions à minima	Scénario n°2 Subventions demandées
Remplacement de la chaudière aux Ateliers intercommunaux ⇒ 300 000,00 €	135 000,00 € (45%)	180 000,00 € (60%)
ZAE de La Mouille ⇒ 700 000,00 €	105 000,00 € (15%)	210 000,00 € (30%)
Terrain synthétique de football à La Doye ⇒ 2 000 000,00 €	700 000,00 € (35%)	1 000 000,00 € (50%)
Plan vélo ⇒ 1 589 200,00 €	794 600,00 € (50%)	1 191 900,00 € (75%)
TOTAL (pour 4 589 200,00 € de projet d'investissement) :	1 734 600,00 € <i>(soit un reste à charge de 2 854 600,00 €)</i>	2 581 900,00 € <i>(soit un reste à charge de 2 007 300,00 €)</i>

14

⇒ L'enveloppe globale des subventions d'investissement à minima est d'environ 1,73 millions d'euros. En cas de subventionnement des différents projets à hauteur des demandes, Arcade devrait mobiliser des nouveaux emprunts à hauteur de 2,25 millions d'euros, au lieu de 3,1 millions d'euros, soit une diminution de l'annuité de l'ordre d'environ 70 000 euros à fin 2027.

3) Reste à charge à financer

Reste à charge d'investissement € HT	2024	2025	2026	Total 2023-2026
Remplacement de la chaudière aux ateliers des services techniques	82 500	82 500	-	165 000
ZAE de la Mouille	-	595 000	-	595 000
Terrain synthétique pour le foot et l'athlétisme	-	650 000	650 000	1 300 000
Plan vélo	264 867	264 867	264 867	794 600
Total reste à charge d'investissement budget principal	347 367	1 592 367	914 867	2 854 600

⇒ Dans les hypothèses présentées, la Communauté de communes devrait financer 2,9 millions d'euros entre 2024 et 2026 (sans compter l'investissement courant, estimé à 300 000 euros annuels).

4) Hypothèses posées en investissement

⇒ **Scénario sans nouveaux investissements : autofinancement net (hors coût de fonctionnement induit et hors nouvelle annuité) dégagé par Arcade entre 2022 et 2027**

€	2021	2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	Evolution 2022-2027
Dépenses réelles de gestion :	6 458 798	6 723 002	6 987 193	7 152 849	7 277 360	7 400 162	7 525 881	802 879 2,3%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 041 158	1 111 443	1 180 840	1 209 759	1 232 528	1 251 198	1 270 242	158 799 2,7%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 418 228	2 643 454	2 761 517	2 850 000	2 907 000	2 965 140	3 024 443	380 989 2,7%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	1 976 302	1 353 969	1 413 858	1 415 770	1 415 770	1 415 770	1 415 770	61 801 0,9%
Chapitre 65 - Autres charges de g.cour.	1 623 110	1 614 136	1 630 978	1 677 320	1 722 062	1 768 054	1 815 425	201 289 2,4%
Recettes réelles de gestion :	6 651 917	7 172 890	7 544 430	7 493 572	7 650 726	7 755 544	7 915 617	742 727 2,0%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	6 825	65 283	44 311	10 000	10 000	10 000	10 000	- 55 283 -31,3%
Chapitre 70 - Produits des services	181 346	356 338	283 860	274 100	279 582	285 173	290 877	- 65 461 -4,0%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	4 923 002	5 168 752	5 534 858	5 650 538	5 810 702	5 965 578	6 125 120	956 368 3,5%
Chapitre 74 - Dotations, subv., part.	1 462 958	1 502 842	1 559 543	1 470 067	1 459 798	1 402 334	1 395 313	- 107 529 -1,5%
Chapitre 75 - Autres produits de g. cour.	77 786	79 675	121 858	88 868	90 645	92 458	94 307	14 632 3,4%
Excédent Brut d'Exploitation	193 119	449 888	557 237	340 722	373 367	355 382	389 737	- 60 151 -2,8%
Chapitre 66 - Charges financières	6 861	6 949	7 169	5 202	4 621	5 033	3 441	- 2 908 -11,5%
Chapitre 76 - Produits financiers	1	1	2	-	-	-	-	- 1 -100,0%
CAF Brute (hors exceptionnel)	186 258	443 540	550 069	335 520	368 746	350 348	386 296	- 57 244 -2,7%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	9 211	9 718	23 000	32 500	32 500	32 500	32 500	28 782 54,3%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	31 194	22 690	42 462	-	-	-	-	- 22 690 -100,0%
CAF Brute (yc exceptionnel)	214 241	462 512	569 531	303 020	336 246	317 848	353 796	- 108 716 -5,2%
Remboursement du capital	110 865	106 072	106 629	107 219	107 801	108 402	81 086	- 24 986 -5,2%
CAF disponible pour l'investissement	103 377	356 440	462 902	195 801	228 446	209 446	272 710	- 83 730 -5,2%
EBE en % RRF	5%	6%	7%	5%	5%	5%	5%	
Épargne nette en % RRF	2%	5%	6%	5%	3%	5%	3%	

⇒ Scénario avec nouveaux investissements : autofinancement net (hors coût de fonctionnement induit)
dégagé par Arcade entre 2022 et 2027

C	2021	2022	Atterissage 2023	2024	2025	2026	2027	Evolution 2022-2027	
Dépenses réelles de gestion	6 458 798	6 723 002	6 987 193	7 152 849	7 277 360	7 400 162	7 525 881	802 879	2,3%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 041 158	1 111 443	1 180 840	1 209 759	1 232 528	1 251 198	1 270 242	158 799	2,7%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 418 228	2 643 454	2 761 517	2 850 000	2 907 000	2 965 140	3 024 443	380 989	2,7%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	1 376 302	1 353 969	1 413 858	1 415 770	1 415 770	1 415 770	1 415 770	61 801	0,9%
Chapitre 65 - Autres charges de g.cour.	1 623 110	1 614 136	1 630 978	1 677 320	1 722 062	1 768 054	1 815 425	201 289	2,4%
Recettes réelles de gestion	6 651 917	7 172 890	7 544 430	7 493 572	7 650 726	7 755 544	7 915 617	742 727	2,0%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	6 823	65 283	44 311	10 000	10 000	10 000	10 000	- 55 283	-91,3%
Chapitre 70 - Produits des services	181 346	356 338	283 860	274 100	279 582	285 173	290 877	- 65 461	-4,0%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	4 923 002	5 168 732	5 534 858	5 650 538	5 810 702	5 965 578	6 125 120	956 368	3,5%
Chapitre 74 - Dotations, subv. part.	1 462 958	1 502 842	1 559 543	1 470 067	1 459 798	1 402 334	1 395 313	- 107 529	-1,5%
Chapitre 75 - Autres produits de g.cour.	77 786	79 675	121 858	88 868	90 645	92 458	94 307	14 632	3,4%
Excédent Brut d'Exploitation	193 119	449 888	557 237	340 722	373 367	355 382	389 737	- 60 151	-2,8%
Chapitre 66 - Charges financières	6 861	6 349	7 169	5 202	4 621	73 161	114 510	108 161	78,3%
Chapitre 76 - Produits financiers	1	1	2	-	-	-	-	- 1	-100,0%
CAF Brute (hors exceptionnel)	186 258	443 540	550 069	335 520	368 746	282 221	275 227	- 168 313	-9,1%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 211	3 718	23 000	32 500	32 500	32 500	32 500	28 782	54,3%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	81 194	22 690	42 462	-	-	-	-	- 22 690	-100,0%
CAF Brute (yc exceptionnel)	214 241	462 512	569 531	303 020	336 246	249 721	242 727	- 219 785	-12,1%
Remboursement du capital	110 865	106 072	106 629	107 219	107 801	165 598	178 543	72 471	11,0%
CAF disponible pour l'investissement	103 377	356 440	462 902	195 801	228 446	84 123	64 184	- 292 256	-29,0%
EBE en % RRF	3%	6%	7%	5%	5%	5%	5%		
Épargne nette en % RRF	2%	5%	6%	3%	3%	1%	1%		

* A noter que les 42 000 euros en 67 sont des aides aux propriétaires dans le cadre de projet locatif en 2023

⇒ **Résultat des scénarios :**

- Progression des dépenses de fonctionnement de 803 000 euros sur la période 2022-2026 ;
- Progression des recettes de fonctionnement de 743 000 euros sur la même période, du fait essentiellement de la fiscalité (+ 950 000 euros) ;
- Baisse de l'excédent brut d'exploitation de 60 000 euros, en raison d'une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes, représentant un ratio très faible de 5% des recettes réelles de fonctionnement à fin 2027 ;
- Oscillation de l'excédent brut d'exploitation, avec une diminution en 2023 et en 2024, mais une augmentation sur 2025, ce qui aurait pour conséquence sur la période 2024-2027 un excédent brut d'exploitation estimé aux alentours de 350 000 euros annuel ;
- Diminution de la capacité d'autofinancement d'Arcade de 292 000 euros entre 2023 et 2027, représentant 64 000 euros et 1% des recettes réelles de fonctionnement à fin 2027, et cela en raison principalement de l'augmentation de l'annuité mobilisée pour pouvoir financer les investissements structurants et courants ;

➔ Le niveau d'épargne nette se dégrade par rapport à 2023 et demeure très faible au regard des dépenses d'investissement envisagées (équivalent à 10% du financement des dépenses d'investissement sur la période 2024-2027). Dans ce contexte, Haut-Jura Arcade Communauté est obligé de dégager des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement pour pouvoir financer son futur PPI. De surcroît, la Communauté de communes n'est pas en mesure d'autofinancer ses investissements courants.

⇒ **Financement des investissements entre 2024 et 2027 :**

Financement de l'investissement	2021	2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'équipement	658 742	935 380	839 723	979 733	2 679 733	1 829 733	300 000
CAF nette	103 377	356 440	462 902	195 801	228 446	84 123	64 184
Subventions	72 952	123 083	442 017	332 367	787 367	614 867	.
Dotations d'investissement	141 364	132 983	37 120
Autres	17 991	29 932	1 780
Fonds de roulement n-1	1 274 203	951 146	658 204	762 301	310 735	350 000	350 000
TOTAL Ressources propres	1 609 887	1 593 584	1 602 023	1 290 469	1 326 547	1 048 990	414 184
Besoin de financement	1 703 186	1 130 744	235 816
Excédent de financement	951 146	658 204	762 301	310 735	.	.	.
Résultat de clôture	951 146	658 204	762 301	310 735	350 000	350 000	350 000

Sur la période 2024-2027, les dépenses d'équipement (5,8 millions d'euros) seront financées avec les emprunts (pour 53%), les subventions (pour 30%), la capacité d'autofinancement (pour 10%) et les fonds de roulement (pour 7%).

⇒ **Focus sur la dette :**

Dette existante (a)							
€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charge d'intérêts	6 861	6 349	7 169	5 202	4 621	5 033	3 441
Remboursement de capital	110 865	106 072	106 629	107 219	107 801	108 402	81 086
Annuité de dette existante (a)		112 421	113 799	112 421	112 421	113 435	84 527
Nouvelle dette (b)							
€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charge d'intérêts	.	.	.	-	-	68 127	111 069
Remboursement de capital	.	.	.	-	-	57 196	97 456
Annuité de dette nouvelle (b)						125 323	208 525
Dette totale (a) + (b)							
€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charge d'intérêts	6 861	6 349	7 169	5 202	4 621	73 161	114 510
Remboursement de capital	110 865	106 072	106 629	107 219	107 801	165 598	178 543
Annuité de dette totale (a + b)	117 726	112 421	113 799	112 421	112 421	238 759	293 053
Désendetttement							
k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
CAF brute	214 241	462 512	569 531	303 020	336 246	249 721	242 727
Encours de dette au 31 12	1 111 738	1 005 666	899 037	791 818	2 387 203	3 352 349	3 409 622
Capacité dynamique de désendetttement (ans)	5,2	2,2	1,6	2,6	7,1	13,4	14,0

En 2027, il y a une retombée d'emprunt qui va générer une économie d'environ 28 000 euros. Toutefois, la mobilisation de nouveaux emprunts sur la période engendrerait une annuité supplémentaire de 209 000 euros à fin 2027. En outre, la capacité de désendetttement se dégraderait significativement, passant de 1,6 à 14 année d'épargne brute (ratio largement au-dessus du seuil de prudence de 10 ans). En l'état actuel des choses, ce scénario n'est pas viable.

À la suite de cette présentation, le Président ouvre le débat.

Face à cet exposé, le Président explique qu'à son sens il est nécessaire de poursuivre le fonctionnement actuel de l'intercommunalité, avec des investissements somme toute naturels, tels qu'ils ont été énoncés. Par conséquent, selon lui, le territoire est actuellement à un moment charnière de son histoire, car, soit la Communauté de communes poursuit son action de façon analogue, mais dans ce cas, une restructuration de ses finances sera obligatoire, sinon, soit elle envisage un agrandissement, en incorporant avec elle d'autres territoires, sur un nouveau projet de coopération. C'est d'ailleurs cette réflexion qui est menée ces derniers temps dans une commission ad-hoc, au sein de laquelle il a tenu à réunir les maires de chacune des communes membres.

Monsieur Philippe Huguenet partage l'analyse du Président. Il tient à ajouter que l'orientation dans laquelle ira la coopération intercommunale doit être déterminée dès maintenant et sous un an, passé ce délai, il ne restera plus qu'une année de mandat, ce qui rimera avec immobilisme des élus sur ces questions structurantes, le temps que de nouvelles élections soit passées.

Monsieur Yann Bondier-Moret consent aux déclarations de ses pairs et trouve le propos tout à fait légitime au moment du débat d'orientation budgétaire, car l'analyse des chiffres et de l'évolution financière prévisible d'Arcade justifie de devoir prendre ce type de grandes décisions. En effet, selon l'élu chaumerand, l'établissement se trouve actuellement à la limite de son fonctionnement. La question que se pose toutefois ce dernier est de savoir si ce type de réflexion est également menée dans les territoires haut-jurassiens voisins, tels que la Grandvallière.

Le Maire de Hauts de Bienne admet ne pas savoir si ses voisins sont accompagnés par des bureaux spécialisés, à l'instar d'Arcade avec KPMG, sur ce type de réflexion. Autant pour la Grandvallière, l'analyse n'est pas aisée à son sens, du fait de ses compétences qui apparaissent comme Arcade très disparates, avec notamment la gestion d'un EHPAD, cependant, pour la station des Rousses, l'appréciation de l'évolution financière et stratégique de l'intercommunalité est simple, celle-ci étant avant tout basée sur la gestion du tourisme.

Le Maire de Longchaumois précise que le sens de sa question était en effet plus orienté sur le cas Grandvallière, qui est, comme Arcade, à un moment crucial de son histoire.

17

Monsieur Laurent Petit déplore que les élus municipaux du Grandvaux aient refusé dernièrement de lancer une étude sur les possibilités d'évolution de leur territoire.

Monsieur Philippe Huguenet estime qu'il faut au moins aborder ces sujets avec les élus de La Grandvallière, une simple discussion n'engageant de toute façon pas leur collectivité respective. Cette prise de contact aura l'avantage de connaître les positions de chacun et de savoir s'il y a lieu ou non d'entamer une réflexion et une analyse plus poussée. Une rencontre sous les auspices des 3 présidents de communauté de communes (Arcade, La Grandvallière et Station des Rousses) peut tout à fait être imaginée dans ce sens.

Le Président, se reposant sur son expérience, pense qu'un temps de réflexion plus ou moins long doit de toute façon être préalablement respecté par chaque intercommunalité avant toute alliance, de sorte à identifier dans un premier temps ce qu'elle souhaiterait mettre en commun. Concrètement, il faut d'abord décider de ce que l'on veut faire ensemble, et non le décider une fois que l'alliance est conclue. Son autre conviction est qu'Arcade est aujourd'hui arrivé à la limite de son développement, notamment dans le cadre de ses grands projets, tels que le Plan vélo, et que dorénavant, le fait de ne pas aller vers d'autres territoires limite grandement, et même rend inefficaces, les actions menées. Le périmètre actuellement pertinent, identifie l'édile, est celui du Haut-Jura, que ce soit tout ou partie. *« On arrive à un moment où il faut soit que l'on bouge, soit que l'on devienne des irréductibles dans notre petit périmètre »*, tranche l'élu morézien.

Monsieur Yann Bondier-Moret rejoint le Maire de Hauts de Bienne dans ses conclusions. Il tient également à ajouter qu'une autre problématique est celle de la taille de l'établissement public de coopération intercommunale car, le dimensionnement d'une communauté de communes, d'autant plus ces derniers temps, fait qu'elle est ou non écoutée. Dans cette optique, l'élu chaumerand doute que l'intercommunalité ait à l'instant t une taille suffisante. Il revient ensuite sur le postulat des limites du territoire arcadien actuel dans la pertinence des actions menées et identifie à son tour le Haut-Jura, dans sa pluralité de définition, comme le périmètre le plus efficient. Un dernier point important, comme l'a identifié auparavant son homologue morézien, est le projet de collaboration sur lequel doit se fonder la future alliance. *« On ne peut valablement pas se dire que l'on va se marier et voir seulement après dans quelles conditions »*, illustre le Maire de Longchaumois.

Madame Bénédicte Bourgeois ne souhaite pas que les réflexions soient focalisées sur la possible fusion de communauté de communes, mais que l'on travaille bien dans le même temps sur une restructuration du fonctionnement d'Arcade, dans son périmètre actuel.

Revenant sur la temporalité d'une potentielle union, le Président avoue ne pas penser que celle-ci doive forcément se dérouler dans l'année à venir. De son côté, il estime que cette année doit surtout servir à se mettre d'accord sur l'idée même de fusion, et qu'ensuite, les 2 années suivantes seront consacrées à déterminer l'organisation concrète de cette nouvelle entité. C'est seulement à l'issue de ce travail que la fusion à proprement parler pourrait intervenir.

Monsieur Yann Bondier-Moret souligne qu'une nouvelle communauté de communes ne doit pas forcément être, en matière d'actions et de compétences, à l'image de celles initiales, mais qu'elle doit partir sur de nouvelles bases, avec un nouveau type de fonctionnement, centré sur la mise en commun d'ingénierie destiné aux futurs projets du territoire. Le problème est qu'actuellement, aucune de ces 3 intercommunalités n'a de fonctionnement similaire et que, par conséquent, une simple fusion est inenvisageable. Dans cette optique, l'identification en amont des intentions de chacun est indispensable.

Monsieur Laurent Petit abonde dans le sens du Maire de Longchaumois, jugeant primordial de faire abstraction de l'histoire, notamment des dernières tentatives de fusion à hauteur du Haut-Jura, et des fonctionnements actuels, afin d'établir un nouveau projet fédérateur.

Monsieur Gérard Bonnet, pour sa part, identifie 2 sujets. Le premier est le rapprochement des communautés de communes du Haut-Jura, afin d'obtenir une taille et une identité reconnue de l'extérieur. Mais avant d'envisager plus grand, il est impératif de régler le second sujet, celui intra-Arcade, du devenir de ce territoire, qu'il juge « au pied du mur ». Il ne faut pas voir la fusion entre les intercommunalités haut-jurassiennes comme une solution aux problèmes domestiques arcadiens. Selon le Vice-président, doit être menée dans l'immédiat une discussion entre élus arcadiens sur le devenir de la Communauté de communes, tant en termes de développement, que de fonctionnement et de refinancement. Le risque est d'aboutir à une fuite en avant avec cette fusion entre intercommunalités.

18

Monsieur Yann-Bondier conclut du dernier propos de l'élue morberand que chacun a la même lecture de la situation car, à son sens, la résolution des problèmes propres à Arcade et les discussions quant à son évolution mèneront nécessairement au débat sur son agrandissement, et ensuite sur les conditions *sine qua non* à la fusion avec les entités voisines.

Revenant sur la présentation de la situation financière d'Arcade et son évolution prévisible, le Président tempère le sentiment général en démontrant que la situation à l'instant t est acceptable, mais que ce sont les perspectives qui sont, elles, plus sombres. Cependant, la situation s'annonce complexe, voire intenable, dans l'hypothèse de faibles subventions sur les futurs investissements, alors que, si tel était le cas, l'élue affirme qu'il ne prendrait pas le risque de réaliser tout de même ces investissements si cela devrait mener à dégrader de façon irrémédiable la situation de la Communauté de communes. Il rassure enfin ses pairs en expliquant que sur chacun des projets d'investissement annoncés, très peu sont engagés (pour l'heure, seule une tranche du Plan vélo l'est) et qu'aucune décision définitive n'a été prise.

Constatant l'obligation pour l'établissement de réaliser les projets identifiés précédemment, Monsieur Gérard Bonnet observe que l'évolution financière déterminée par Monsieur Christian Gattegno est inéluctable en l'état si rien n'est fait.

Messieurs Jean-Gabriel Robez-Masson et Laurent Petit soulignent que l'heure est actuellement aux hypothèses. Toutefois, si une décision est prise dans un sens ou dans l'autre, il faudra nécessairement y mettre les moyens correspondants.

Monsieur Philippe Huguenet informe que les interrogations des élus d'Arcade, quant à la situation dans laquelle se trouve leur intercommunalité, mais aussi les incertitudes les entourant concernant les orientations à prendre, sont également partagées par les élus des intercommunalités voisines, qui se trouvent eux-aussi dans une situation analogue. Le Maire de Morbier poursuit en exposant le cas de la nouvelle Communauté de communes Terre d'Émeraude, qui, à son sens, a assez bien réussi sa fusion, et cela non pas par une addition de chacune des compétences des entrants, mais avec la construction d'un projet commun. Malgré leurs difficultés, force est de constater que cette fusion fonctionne.

Monsieur Laurent Petit précise que le point de rassemblement de leur fusion a été l'assainissement, ce qui a réussi à fédérer toutes les entités constitutives.

Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson pense que cette course à l'agrandissement ne doit pas se faire au détriment de la proximité avec le terrain.

Monsieur Philippe Huguenet suggère qu'un point de rassemblement pourrait être la mutualisation de l'ingénierie nécessaire à la concrétisation de projets, cet aspect, de plus en plus complexe et indispensable, faisant actuellement défaut aux collectivités.

A propos du récent refus des communes du Grandvaux de commander une simple étude dont l'objet est de traiter d'une potentielle commune nouvelle, alors que ce travail n'avait rien d'engageant, Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson admet avoir peine à croire que ces élus soient suffisamment ouverts pour envisager une future fusion de communautés de communes.

Monsieur Yann Bondier-Moret ne partage pas le point de vue de son homologue chaumerand, jugeant que cette proposition avait réveillé les passions et la crainte de la disparition des communes, échelon local plus que symbolique. Sur la fusion d'intercommunalités, on se situe dans une autre échelle et une autre logique, les communautés de communes ne bénéficiant pas d'un même ancrage.

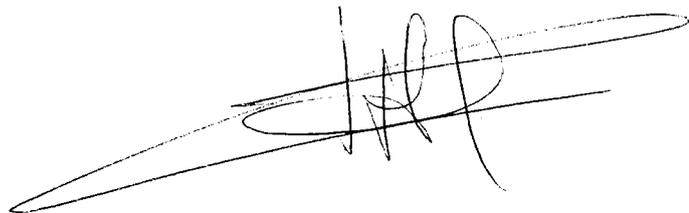
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, acte la bonne tenue d'un débat d'orientation budgétaire au titre de l'année 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Absence de question

Fin du Conseil communautaire à 21h10

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CJP', written over a horizontal line.

Madame Christine Jean-Prost

